

## **Conférence interparlementaire sur la Charte sociale européenne**

Turin, 17 mars 2016

### **Allocution d'ouverture du Maire de Turin, M. Piero FASSINO**

*Seul le prononcé fait foi.*

---

Bonjour à toutes et à tous. Je vous souhaite la bienvenue dans notre ville et tiens à saluer chaleureusement l'ensemble des délégations parlementaires des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe.

Je voudrais saluer en particulier le Président de la Douma de la Fédération de Russie. Qu'il me soit également permis de remercier le Président de la Commission des affaires sociales de la Chambre des députés, M. Marazziti, la Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe, Mme Battaini Dragoni, qui a voulu et imaginé cette rencontre, ainsi que le Président de la délégation parlementaire italienne auprès du Conseil de l'Europe, M. Nicoletti.

Ce rendez-vous qui nous rassemble aujourd'hui et que nous avons baptisé « Turin 2 » intervient quasiment un an après un rendez-vous analogue – le premier du genre - que nous nous étions fixé dans cette même ville et qui était précisément consacré aux droits sociaux ainsi qu'à leur respect dans nos pays.

C'est à Turin qu'a été signée la Charte sociale européenne, le 18 octobre 1961. Depuis, cette ville a souvent été choisie pour accueillir des réunions, conférences et autres rencontres axées sur la Charte et sa mise en œuvre. Aujourd'hui encore, nous nous retrouvons ici pour une conférence interparlementaire sur la Charte sociale et pour un Forum que nous avons mis sur pied depuis l'an dernier – le Forum de Turin – sur les droits sociaux en Europe.

Texte fondamental pour la vie de notre continent, la Charte sociale européenne est un document qui règle avant tout l'application des droits qui entrent dans la vie de nos communautés, de nos nations, de nos familles et de chaque individu. Le Conseil de l'Europe a voulu, au moyen de la Charte, offrir à tous les pays de notre continent, une table de droits fondamentaux qui sont essentiels au vivre ensemble et à la pleine affirmation d'une vie démocratique qui garantisse l'égalité des droits – au travail, au sein de la société, dans les relations entre les femmes et les hommes, et en termes aussi de reconnaissance de la personnalité de chaque individu.

Lorsque l'on passe en revue les constitutions qui règlent la vie des nations européennes, on s'aperçoit que celles dont sont dotés les Etats membres du Conseil de l'Europe instituent précisément les droits que prévoit la Charte. On peut donc affirmer à juste titre que la Charte est l'une des sources des droits fondamentaux de chaque pays en matière sociale et démocratique. Cela ne signifie pas pour autant que ces droits soient automatiquement reconnus et appliqués :

chacun sait que leur reconnaissance et leur application concrètes dépendent de la situation sociale, politique et économique de chaque pays.

Nous sortons de plusieurs années d'une grave crise économique qui a touché le monde entier et qui a plus particulièrement affecté l'Europe. Et nous savons combien les périodes de crise économique et sociale sont aussi des périodes marquées par un affaiblissement des droits.

Lorsque le travail et les revenus qu'il produit se font plus précaires, lorsque les conditions de vie au jour le jour sont de plus en plus incertaines du fait d'une crise économique et sociale, le respect de ces droits s'étiolle. Le fait que nous ayons entrepris aujourd'hui, après des années de crise, de faire le point sur l'application et la mise en œuvre des principes consacrés par la Charte et que nous nous interrogeons sur l'engagement qu'exigent les responsabilités qui incombent à chacun de nous pour protéger et respecter de tels droits n'a donc rien de formel ni de rituel. Notre réflexion est d'autant plus importante qu'elle arrive au moment où nous sentons à quel point la crise provoque des réactions de repli nationaliste, l'émergence de mouvements populistes, des élans d'intolérance, qui toutes sont des manifestations contraires aux principes de la Charte sociale européenne et font obstacle à son application.

Nous voyons combien est trouble et complexe le phénomène de l'immigration, qu'elle soit économique ou liée à des crises et conflits, en particulier – mais pas seulement - dans le bassin méditerranéen, qui entraînent dans leur sillage des afflux massifs de réfugiés. Nous sommes également conscients que cette question délicate et difficile à gérer a de fortes répercussions dans notre vie et dans nos sociétés. Nous avons vu, non sans inquiétude, éclore en réponse des comportements de repli sur soi, des attitudes de rejet, des pulsions mêlant égoïsme et intolérance, qui non seulement rendent plus difficile encore la gestion des flux de migrants, mais constituent en outre la négation des droits fondamentaux des citoyens – auxquels des garanties équivalentes devraient être données –, droit que l'on trouve justement dans la Charte. La réflexion que nous allons mener aujourd'hui avec les représentants des parlements de chacun de nos pays a donc tout son sens, un sens totalement en rapport avec les questions qui sont au cœur de nos préoccupations.

Les parlementaires qui sont ici réunis vont débattre de sujets qui figurent parmi leurs priorités et celles de leur pays. De cette Conférence pourront ainsi émerger des indications d'une grande utilité pour faire ressortir avec force le caractère central et très actuel des droits que contient la Charte ; ce sera aussi un moyen d'inviter les parlementaires et les gouvernements à reconnaître ces droits et à mettre en œuvre toutes les politiques qui permettent aux citoyens de les exercer concrètement. Au cours de nos deux journées de travail, chacun pourra apporter sa contribution et faire de ce lieu un lieu d'échange d'expériences, de réflexion et d'élaboration de propositions qui nous soient à tous utiles.

Je ne puis que vous remercier une fois encore d'avoir choisi cette ville pour vous recevoir, et j'espère que vous profiterez également de votre séjour pour apprendre à la connaître. C'est une

ville qui a beaucoup changé ces vingt dernières années, après avoir été pendant plus d'un siècle la principale métropole industrielle et manufacturière d'Italie.

Turin demeure aujourd'hui un grand centre industriel, mais son profil s'est élargi à tout ce qui touche à l'économie du savoir. Elle est de plus en plus le siège d'activités liées aux technologies, à l'innovation, à la recherche scientifique et industrielle ; c'est une importante ville universitaire qui investit beaucoup dans la formation. C'est aussi une grande capitale culturelle, une ville qui s'est découvert depuis peu une vocation touristique – au point de figurer désormais parmi les principales destinations touristiques italiennes -, ce qui lui donne un visage tout à fait nouveau. Voilà qui illustre combien une identité n'est jamais statique et peut au contraire changer, évoluer, s'ouvrir à de nouvelles perspectives en termes d'activités professionnelles et d'investissements, devenir un terrain favorable à la création de valeur et à l'affirmation de droits qui sont fondamentaux pour chacun de nous.

Merci du fond du cœur. Nous vous accueillons ici en véritables amis et espérons que vous tomberez quelque peu amoureux de cette ville et y reviendrez souvent. Nous serons toujours heureux de vous recevoir en toute sympathie et amitié.

Je vous remercie.